

RECONDUCTION du contrat d'entretien d'éclairage public

LE MAIRE. - En ce qui concerne le contrat passé entre BOURBON LUMIERE et la Commune de Saint-Denis, j'ai eu de longs entretiens avec la Direction Générale à Paris.

Toutefois, à partir du 1er Juillet prochain, si nous ne reconduisons pas purement et simplement le contrat actuel, Bourbon Lumière ne pourrait pas être payé pour les travaux en cours.

C'est cette autorisation Messieurs, que j'ai l'honneur de vous demander.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.